

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 JUIN 2025 A 18H00**

Etaient présents :

M. PAYEN Raymond, Maire, Président de Séance	Mme CLUZE Annie, conseillère municipale
M. BALLOUHEY François, 1 ^{er} adjoint	M. OLLIER-FAURE Frédéric, conseiller municipal
Mme LANDEFORT Christelle, 2 ^{ème} adjointe	Mme DAUSSY Florence, conseillère municipale
M. SOTON Emmanuel, 3 ^{ème} adjoint	M. NALLET Jean-Philippe, conseiller municipal
Mme ACHARD Estelle, 4 ^{ème} adjoint	Mme HOURS Estelle, conseillère municipale

Absents excusés :

M. TRAVERSIER Richard, conseiller municipal
M. RIBEIRO Dominique, conseiller municipal

Elus en exercice : 12
Quorum nécessaire : 7
Présents : 10
Quorum atteint

Secrétaire de séance :

Mme LANDEFORT Christelle a été désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Présentation du bilan énergétique 2024 de la commune par Marjolaine BERMOND (TE38).

SEANCE n° 06-2025 - DELIBERATION N° 06 : Vente de terrain par M. et Mme Rochat à la commune à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics à l'ancienne école de La Baudière, il y a lieu de régulariser la délimitation de l'espace public par rapport à l'existant sur le terrain, notamment au droit de la propriété de M. et Mme Rochat André et Nadine, située « Place de l'Eglise » à Saint-Lattier.

Pour cela, un bornage a été confié au cabinet Sintegra, géomètre-expert. Ainsi, M. et Mme Rochat ont proposé la cession à l'euro symbolique de la parcelle nouvellement cadastrée section D n° 1245, d'une surface de 17 m². La valeur vénale est estimée à 85 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

- Approuve la cession à l'euro symbolique proposée par M. et Mme Rochat André et Nadine à la commune, de la parcelle cadastrée section D n° 1245 pour une surface totale de 17 m², située « Place de l'Eglise » à Saint-Lattier,
- Précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- Précise que la vente sera signée chez Me Philippe LINTANFF, notaire à Saint-Marcellin.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

SEANCE n° 06-2025 - DELIBERATION N° 07 : Choix du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation thermique, remplacement du système de chauffage et aménagement des combles de l'école.

Monsieur le Maire rappelle la consultation qui a eu lieu concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation thermique, remplacement du système de chauffage et aménagement des combles de l'école.

A l'issue de la phase « candidature » pour laquelle 4 propositions ont été reçues, 3 équipes ont été retenues pour la seconde phase « offre ». Ces dernières ont transmis une note méthodologique et une proposition financière et ont été reçues en audition.

Au terme de l'analyse des offres et des auditions, le classement suivant a été établi :

Critère		KYPSELI	APOÏDEA	ANKHA
Valeur technique	sur 70	60	57	65
Valeur de l'offre	sur 30	30	24	26
Total	sur 100	90	81	91
Classement	sur 3	2	3	1

Ainsi, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre ayant obtenu la meilleure note, à savoir l'équipe de l'Atelier ANKHA, dont l'offre s'élève à 114 600 € HT comprenant diagnostic + base + OPC.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Décide de retenir la proposition de l'Atelier ANKHA, situé à St Martin d'Hères,
- Charge le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire pour l'application de cette décision et le démarrage de cette mission de maîtrise d'œuvre.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Ajout d'une délibération à l'ordre du jour.

SEANCE n° 06-2025 - DELIBERATION N° 08 : Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert pour les travaux de réhabilitation thermique de l'ancienne école de La Baudière et la désimperméabilisation des sols (annule et remplace délibération DCM-03-2025-12 du 31/03/2025).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 31 mars 2025 pour solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert, dans la thématique « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ».

Cette aide financière participerait au projet de réhabilitation de l'ancienne école de la Baudière et l'aménagement des espaces publics, lequel comprendra une réhabilitation thermique du bâtiment et une désimperméabilisation des sols.

Etant donné l'avancement du projet, il convient donc d'actualiser la délibération avec les montants définitifs des entreprises retenues. Le plan de financement est ainsi à jour comme suit :

	Dépenses	Recettes
Montant des travaux	1 366 478.61 €	
Honoraires maîtrise d'œuvre	195 656 €	
Bureau de contrôle	10 900 €	
Coordonnateur SPS	7 180 €	
Subvention Etat – Fonds Vert (25 %)		395 053 €
Subvention Etat - DETR 2025 (20%) (Plafonné à 1 000 000 € de dépenses)		200 000 €
Subvention Etat - DSIL 2025 (40%) (Plafonné à 1 000 000 € de dépenses)		400 000 €
Subvention CD38 – Dotation territoriale (50 %) (Plafonné à 50 000 € de dépenses)		25 000 €
Autofinancement communal ou emprunt (55%)		560 161.61 €
TOTAL	1 580 214.61 €	1 580 214.61 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet présenté par la maîtrise d'œuvre APOÏDEA,
- donne son accord pour solliciter une subvention de 25 % à l'Etat, au titre du Fonds Vert, dans la thématique « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ».
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Questions diverses :

- Canicule : températures élevées dans les salles de classe.
- Point sur les impayés sur service eau et assainissement.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le lundi 8 septembre 2025 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

La secrétaire,
Christelle LANDEFORT

Le Maire,
Raymond PAYEN